

Séance du 13 mars 2014

Nouvelles du Comité central

Dépistage précoce du cancer du sein – La Ligue suisse contre le cancer a invité la FMH à se prononcer sur sa proposition de standards de qualité dans l'organisation du dépistage précoce du cancer du sein. Le Comité central (CC) a approuvé la prise de position élaborée à l'intention de la Ligue contre le cancer sur la base des informations données par les organisations représentées à la Chambre médicale.

International Health Policy Survey – Depuis 2010, la Suisse participe à l'enquête annuelle de la fondation «Commonwealth Fund» intitulée International Health Policy Survey. Alors que le thème principal change à chaque édition, celle de 2015 se concentrera sur les médecins de premier recours. Le CC est d'accord de collaborer avec l'OFSP pour répondre au questionnaire 2015.

Sel et santé – La prise de position «Sel et santé», élaborée par la Fondation suisse de cardiologie en collaboration avec plusieurs sociétés de discipline et la division Promotion de la santé et prévention, a été approuvée par le CC et doit appuyer la stratégie 2012–2016 de la Confédération en matière de sel.

Loi sur les professions de la santé (LPSan) – Selon la FMH, le projet de loi sur les professions de la santé doit réglementer pour les diplômés de bachelor de certaines professions de la santé les compétences spécifiques à chaque profession mais aussi les niveaux de master. D'une part, le domaine d'application de la loi devrait être étendu à d'autres professions de la santé, par exemple aux assistantes médicales. D'autre part, il serait judicieux d'en élargir la portée au droit public notamment pour la sécurité des patients.

Reconnaissance ultérieure d'un titre pour les infirmières – Aujourd'hui, l'obtention ultérieure d'un titre n'est prévue que pour les professions de la santé

au niveau des hautes écoles spécialisées comme les sages-femmes ou les physiothérapeutes. La révision partielle de l'ordonnance concernée doit permettre aux infirmières avec certains diplômes d'obtenir une reconnaissance ultérieure de leur titre. Le CC approuve cette modification de la loi et propose par ailleurs de permettre la reconnaissance d'autres titres soumis à l'ancien droit.

Convention Médicrime – Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la mise en œuvre de la convention Médicrime, élaborée par le Conseil de l'Europe et portant sur la contrefaçon de médicaments et de produits médicaux. Dans sa prise de position, le CC soutient cette convention mais rappelle que l'importation par les médecins de médicaments non autorisés en Suisse ne doit pas être rendue plus difficile.

Protection de l'enfance – D'après la modification du Code civil suisse, les professionnels ayant des contacts réguliers avec des enfants seront tenus d'aviser l'autorité s'ils ont connaissance d'un cas d'abus ou de maltraitance ou s'ils soupçonnent qu'un enfant pourrait être menacé dans son développement. La FMH salue l'introduction du droit d'annoncer pour les personnes soumises au secret professionnel, qui permet d'uniformiser les différents droits cantonaux en la matière. En revanche, il faut renoncer à la généralisation de l'obligation d'annoncer qui peut fréquemment avoir des effets contre-productifs.

Compendium – Le CC a discuté des possibles solutions pour remplacer le Compendium des médicaments. Il a décidé de poursuivre les prochaines étapes conjointement avec l'industrie pharmaceutique, Swissmedic et les professions médicales intéressées.